



**SESSION 04-2024 FORMATION CONTINUE**  
**ARBITRES BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**  
**Dimanche 22 septembre 2024**  
**AUXERRE (Yonne)**

## **UN ARBITRE EST INACTIF**

### **S'IL N'A PAS REMPLI UNE DES 3 CONDITIONS SUIVANTES :**

- Licence en cours prise après le 15 octobre de l'année sportive
- N'a suivi une formation continue dans les 14 mois suivant la dernière formation (initiale ou continue).
- N'a effectué 2 arbitrages dans l'année sportive précédente, dont un à l'extérieur de son club

## RAPPELS

Sur les championnats départementaux et régionaux le directeur des tirs est **OBLIGATOIREMENT UN ARBITRE FÉDÉRAL**

\* \* \*  
— —

**ABSENCE D'ARBITRE** : En cas défection d'un arbitre, celui-ci doit trouver lui-même un remplaçant en accord avec le PCRA. Le remplaçant doit être choisi, si possible, au plus près du lieu de la compétition. Il devra avertir l'organisateur et l'arbitre responsable de la compétition de son absence.

# RAPPELS

## CANDIDAT EN FORMATION A L'EXAMEN D'ARBITRE

Faire des choix dès la parution du calendrier et non pas au fur et à mesure de la saison sportive entamée

*=> De même pour les arbitres fédéraux*

En cas d'absence sur une compétition :

- 1 - informer le club organisateur
- 2- informer l'arbitre responsable de la compétition
- 3- informer le PCRA ou l'arbitre formateur



# LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

## L'ORGANISATION DU GREFFE DES COMPÉTITIONS - LES INSCRIPTIONS

Pour la bonne information de tous, et particulièrement des arbitres, les invitations (mandats) doivent comporter :

- l'heure d'ouverture du greffe ;
- **l'heure de l'inspection du matériel**, de l'entraînement, du début des tirs ;
- **la forme de l'entraînement (3 volées)** pour le TAE et le tir à 18 mètres.

**La forme du concours :**

- Tir à l'Arc Extérieur **avec finales ou non pour la discipline internationale** (indiquer les regroupements proposés)
- Tir à 18 m 2x18 m et /ou 2x25 m **avec finales ou non** (indiquer les regroupements proposés) ;
- Tir à 18 m : **les blasons utilisés**
- Tir en Campagne : nombre de cibles, distances connues et /ou distances inconnues
- Tir Nature et 3D : nombre de départs, **parcours identiques ou repiquetés**

### **PRÉCISIONS TIR A 18 m ET TIR À L'ARC EXTÉRIEUR :**

Que ce soit en rythme AB/CD ou en rythme A-B-C, l'organisateur est tenu de signaler, par un marquage au sol, **les positions de tir de chaque archer sur la ligne de tir.**

La ligne de tir ne doit pas être couverte, ni pour protéger les compétiteurs du soleil, ni pour les protéger de la pluie.

Un problème d'équipement d'un archer **ne doit, à aucun moment, retarder le tournoi de plus de 15 minutes.**

**Lors des épreuves éliminatoires et finales => pas de temps supplémentaire accordé** pour un problème d'équipement ou pour le traitement d'un problème médical non prévisible.

Le compétiteur peut quitter la ligne de tir, réparer ou remplacer son matériel (même changer d'arc) et regagner la ligne de tir pour poursuivre le tir, si le temps restant le permet.

Dans le tir par équipes, les autres membres de l'équipe peuvent tirer durant ce temps.

## LES U11

Les U11 bénéficient de la pratique en club : apprentissage, rencontres ludiques et rencontres spécifiques...

Pour cette catégorie, cette pratique s'entend avec une gamme d'arcs classiques de faible puissance (puissance marquée par le fabricant sur **les branches inférieure ou égale à 18 livres**).

Afin de faciliter la pratique, la hauteur du centre de l'objectif ne doit pas dépasser : **1,10 m par rapport au sol**.



# RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

	Certificat médical	Tir à 18 M		TEA	Disciplines de Parcours		
		18 M	25 M		Campagne	Nature	3D
U11 jusqu'à 7 ans		NON	NON	NON	NON	NON	NON
U11 de 8 à 10 ans	Avec certificat médical établi par un médecin agréé par FFTA si branche marquée > 18 livres	<b>OUI</b>	NON	<b>OUI</b>	NON	NON	NON
U11 en dernière année (10 ans) <b>surclassé U13</b>	Certificat médical de surclassement établi par un médecin agréé par la FFTA (*)	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI (dans les catégories d'arc ouvertes aux U13 **)</b>	
Arc classique		<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	NON	NON
Arc à poulie		NON	NON	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>
Arc nu (BB)		NON	NON	NON	NON	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>

**(\*) Le certificat ne peut être délivré que :**

- Par un médecin agréé par la FFTA.
- Lors de la dernière année d'une catégorie d'âge

L'archer doit faire sa demande surclassement à la FFTA dès l'obtention du certificat et avant la fin de saison

**(\*\*) Les catégories ouvertes en U13 en tir nature et tir 3D :**

Arc nu (BB)

Tir libre jusqu'au championnat régional (arcs avec viseur)

## LES TRANSFERTS DE CLUB

**Un licencié est libre de changer de club à tout moment.**

Le transfert => changer de club en cours de saison sportive, après avoir pris sa licence dans un premier club.

Au niveau sportif, **un transfert après le 30 novembre permet à l'archer de tirer en individuel** pour son nouveau club, mais **ne permet pas d'entrer dans la composition d'une équipe de club, quelle que soit la discipline concernée.**

Toute prise de licence d'un archer étranger dans un club français après le 30 novembre, est considérée comme un transfert.

**Pénalité** : une équipe ne respectant pas cette règle sera rétrogradée en divisions inférieures pour la D1, la D2 et la « DR Excellence ». Pour toutes les autres compétitions par équipe, quelle que soit la discipline, l'équipe sera déclassée et ne pourra être sélectionnée la saison suivante.

## LES TRANSFERTS DE CLUB

### Exceptions :

- un archer non-licencié sur l'année sportive n-1 de sa prise de licence, pourra faire partie d'une équipe de son nouveau club, s'il prend sa licence avant le 1<sup>er</sup> avril de la saison sportive.
  - Si son transfert ne conduit pas l'archer à changer de département, il peut faire partie d'une équipe départementale, sans restriction de temps.
- \* Si son transfert ne conduit pas l'archer à changer de région, il peut faire partie d'une équipe régionale, sans restriction de temps.

## QUALIFICATION ET PROCÉDURE D'INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR BEURSAULT

- **La qualification**

- Pour se qualifier au Championnat de France Beursault, il faut pour **toutes les catégories et pour toute la France sans restriction** :
- Participer **au minimum à deux compétitions qualificatives, dont obligatoirement une du BOUQUET PROVINCIAL et une de type championnat.**

**Réaliser 1 score qualificatif :**

(Cf. Tableau des planchers de qualification sur le site internet de la FFTA [www.fftta.fr](http://www.fftta.fr))

**LE TIR BEURSAULT => Le tir en un seul sens est interdit**

## RÈGLEMENT DES CLASSEMENTS NATIONAUX

Catégories d'âge ouvertes dans le classement national

Catégories d'arc		Catégories d'âge
<b>Tir à 18 m</b>	Arc Classique	U13, U15, U18, U21, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3
		Toutes Catégories (U18, U21, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3)
	Arc à Poulies	<b>U15 (U13 et U15), U18, U21, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3</b>
		Toutes Catégories (U18, U21, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3)
	Arc Nu (Bare Bow)	U18 (U15 et U18)
		Toutes Catégories (U21, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3)

RÈGLEMENT DES CLASSEMENTS NATIONAUX

Catégories d'âge ouvertes dans le classement national

Catégories d'arc		Catégories d'âge	
<b>Tir à l'Arc Extérieur</b>	<b>Distances Internationales</b>	<b>Arc Classique</b>	<b>U13, U15, U18, U21, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3</b>
			<b>Toutes Catégories (U18, U21, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3)</b>
		<b>Arc à Poulies</b>	<b>U18, U21, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3</b>
			<b>Toutes Catégories (U18, U21, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3)</b>
	<b>Distances Nationales</b>	<b>Arc Classique</b>	<b>U13, U15, U18, U21, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3</b>
		<b>Arc à Poulies</b>	<b>U15 (U13 et U15), U18, U21, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3</b>
		<b>Arc Nu (Bare Bow)</b>	<b>U18 (U15 et U18)</b>
			<b>Toutes Catégories (U21, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3)</b>

## RÈGLEMENT DES CLASSEMENTS NATIONAUX

### Catégories d'âge ouvertes dans le classement national

Catégories d'arc		Catégories d'âge
<b>Tir en Campagne</b>	Arc Classique	U13, U15, U18, U21, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3
	Arc à Poulies	<b>U15 (U13 et U15), U18, U21, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3</b>
		Toutes Catégories (U18, U21, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3)
	Arc Nu (Bare Bow)	U18 (U15 et U18), U21, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3
	Arc Droit	Toutes Catégories
<b>Parcours Nature et Tir sur Cibles 3D</b>	Arc Nu (Bare Bow)	U13, U15, U18, U21, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3
	Arc à Poulies nu	U21, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3
	Arc Droit	U21, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3
	Arc Chasse	U21, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3
	Arc Libre	<b>U15 (U13 et U15), U18, U21, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3</b>



## Dossards :



- Les compétiteurs doivent porter le dossard fourni par l'organisateur
- Il doit être porté et visible durant la totalité de la compétition.
- Il peut être porté dans le dos, sur le carquois ou à la ceinture.
- **Un concurrent ne peut pas cacher le nom du ou des sponsors inscrits sur le dossard fourni par l'organisateur**

## III – Particularités :

### Compétitions de parcours (toutes disciplines) :

- Des vêtements et des chaussures adaptés aux conditions du terrain doivent être portés pendant les tirs.
- **En individuel, le port du jean (tous les types) est autorisé pour les épreuves, mais interdit pour les cérémonies.**

### Compétitions par équipes de club (toutes disciplines) :

- Tous les participants à une compétition des filières par équipes de club doivent porter la tenue de club pendant toute la compétition, y compris les archers participant en individuel si la compétition leur est ouverte.
- Tous les membres d'une même équipe, ainsi que le capitaine, le coach et l'entraîneur, doivent porter la tenue de club uniforme.
- **Les tenues PPF, des structures déconcentrées, les tenues de sponsor, les tenues de marques sont interdites.**

## RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

**RUN ARCHERY : Sont autorisés en dehors des cérémonies :**

- Chaussures de course fermées,
- Vêtements de course adaptés aux conditions climatiques y compris des shorts et des hauts sans manches.

**BEURSAULT :**

- **Seules sont autorisées pour tous les niveaux de compétition les tenues de compagnie, de club ou blanches.**

**Compétitions sélectives pour les compétitions Nationales :**

- La tenue vestimentaire doit être conforme aux règles précédentes,
- **Le port du jeans est autorisé.**



# LE TIR À L'ARC EXTÉRIEUR

**Catégorie U15 arc à poulies :**  
**(regroupement U13-U15) jusqu'au niveau régional**

**Uniquement en T.A.E. distances nationales**

30 mètres – blason 80 cm à 11 zones (du 1 au 10 X)

**RAPPEL** : tirent jusqu'au niveau régional les U13 à U21 en arc classique et poulies et U18 (regroupant U18-U15) en arc nu.

## Précisions sur le départage des égalités

### A l'issue du tir de qualification :

- ✓ Au plus grand de 10 (10 et X)
- ✓ Au plus grand nombre de X
- ✓ Si l'égalité subsiste :
  - ⇒ Ex aequo
  - ⇒ Si poursuite en phases éliminatoires, tirage au sort



# LE TIR À 18 MÈTRES

## U15 arc à poulies (regroupant U13 & U15)

A 18 mètres blason triple de 40 cm

A 25 mètres blason triple de 60 cm

Il existe **10 types blasons pour le Tir à 18 m pour les sélections aux championnats de France :**

- ✓ blason de 60cm de diamètre
- ✓ blason triple triangulaire de 60 cm de diamètre
- ✓ blason triple vertical de 60 cm de diamètre
- ✓ blason de 40 cm de diamètre
- ✓ blason triple triangulaire de 40 cm de diamètre
- ✓ blason triple vertical de 40 cm de diamètre
- ✓ blason triple triangulaire de 40 cm pour les arcs classiques et arcs nus
- ✓ blason triple triangulaire de 40 cm pour les arcs à poulies
- ✓ blason triple vertical de 40 cm pour les arcs classiques et arcs nus
- ✓ blason triple vertical de 40 cm pour les arcs à poulies

***Seuls les blasons de Tir à 18 m produits par un équipementier ayant la licence de la W.A. seront utilisés lors des compétitions de la FFTA.***





# LE TIR EN CAMPAGNE

## LES CATÉGORIES

Catégories	Arc Nu <sup>(1)</sup>		Arc Classique		Arc à Poulies	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
U13	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b> <i>(piquet blanc)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet blanc)</i>	<b>Oui <sup>(1)</sup></b> <b><i>(piquet blanc)</i></b>	<b>Oui <sup>(1)</sup></b> <b><i>(piquet blanc)</i></b>
U15	<b>Oui</b> <i>(piquet blanc)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet blanc)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet blanc)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet blanc)</i>	<b><i>(Regroupés en U15)</i></b>	<b><i>(Regroupés en U15)</i></b>
U18	<i>Regroupés en U18)</i>	<i>Regroupés en U18)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet bleu)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet bleu)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet bleu)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet bleu)</i>
U21	<b>Oui</b> <i>(piquet bleu)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet bleu)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet rouge)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet rouge)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet rouge)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet rouge)</i>
Seniors 1	<b>Oui</b> <i>(piquet bleu)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet bleu)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet rouge)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet rouge)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet rouge)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet rouge)</i>
Seniors 2	<b>Oui</b> <i>(piquet bleu)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet bleu)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet rouge)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet rouge)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet rouge)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet rouge)</i>
Seniors 3	<b>Oui</b> <i>(piquet bleu)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet bleu)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet rouge)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet rouge)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet rouge)</i>	<b>Oui</b> <i>(piquet rouge)</i>

*(1) Les arcs nus sont aussi acceptés en Tir à 18 m (voir article C1 du Tir à 18 m)*



# **MODIFICATIONS AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2024**

- **Arc droit :**

- o Suppression de la longueur minimum de 160 cm pour les hommes.

La longueur mini est maintenant de 150 cm pour les femmes et pour les hommes. Cette longueur étant mesurée arc bandé entre les encoches sur le dos de l'arc.

- o Les amortisseurs de corde sont autorisés tant qu'ils ne sont pas placés à moins de 30cm des points d'encochage.

- o Changement de la définition de la zone de repose flèche :

Si l'arc a un plateau de flèches, ce support peut être utilisé comme repose flèche.

Il peut être couvert de n'importe quel matériau doux sur le plan horizontal seulement. La partie verticale du plateau doit être protégée par un matériau qui ne peut pas dépasser de plus d'1 cm à partir du point où repose la flèche et d'une épaisseur maximum de 3 mm (mesuré depuis la fenêtre d'arc).

- o Un dispositif de vérification de l'allonge n'est pas autorisé

- o Autorisation de poids entièrement intégrés à la poignée s'ils sont installés durant le processus de fabrication;

Ces poids doivent être complètement invisible de l'extérieur de la poignée.

- **Arc nu :**

- o **Les absorbeurs de vibration sont autorisés.**

Ils peuvent être combinés avec des masses en les fixant directement sur la poignée ou sur des poids.

Toute combinaison de poids et d'amortisseurs de Vibrations doit passer à travers un anneau d'un diamètre intérieur de 12,2 cm (+/- 0,5 mm) sans avoir à plier les amortisseurs de vibrations pour passer à travers l'anneau.

Les inserts angulaires des fabricants de poignée sont autorisés, mais les supports angulaires ou les connecteurs ne sont pas autorisés. Des poids et des amortisseurs peuvent être ajoutés en haut et en bas de la poignée, mais ne doivent en aucun cas aider l'athlète à viser ou à estimer les distances.

- o **Révision de la définition de la palette**

La protection pour les doigts ne doit contenir aucun système pour tenir, tendre et lâcher la corde

- **Accessoires :**

- o En parcours les graduations sur les jumelles doivent être couvertes
- o Les téléphones sont autorisés devant la ligne d'attente sauf sur les parcours
- o Les dispositifs de surveillance des données physiologiques sont autorisés
  - les trackers de fitness portés au poignet
  - les montres intelligentes
  - les ceintures pectorales de fréquence cardiaque

les données peuvent être communiquées électroniquement à l'appareil électronique couplé, à condition que le dispositif de surveillance sur l'athlète ne soit pas visuellement intrusif.

(par exemple, pas d'appareils de suivi oculaire, pas d'appareils EEG montés sur la tête, etc.).

- o Sauf pour les disciplines de parcours, les appareils mobiles tels que les téléphones portables sont autorisés devant la ligne d'attente.

Un logiciel permettant simplement à l'athlète de tracer les impacts de la flèche sur la cible comme il le ferait sur du papier imprimé utilisé dans le même but est autorisé.

Aucun logiciel d'aide au réglage du viseur d'arc ne peut être utilisé n'importe où sur le terrain de tir à l'arc **(ce qui inclut tout espace devant ou derrière la ligne de tir jusqu'à la zone des spectateurs)**.

## • RÈGLE ESSENTIELLE :

Il est de la responsabilité du compétiteur d'utiliser un équipement en conformité avec les règles.

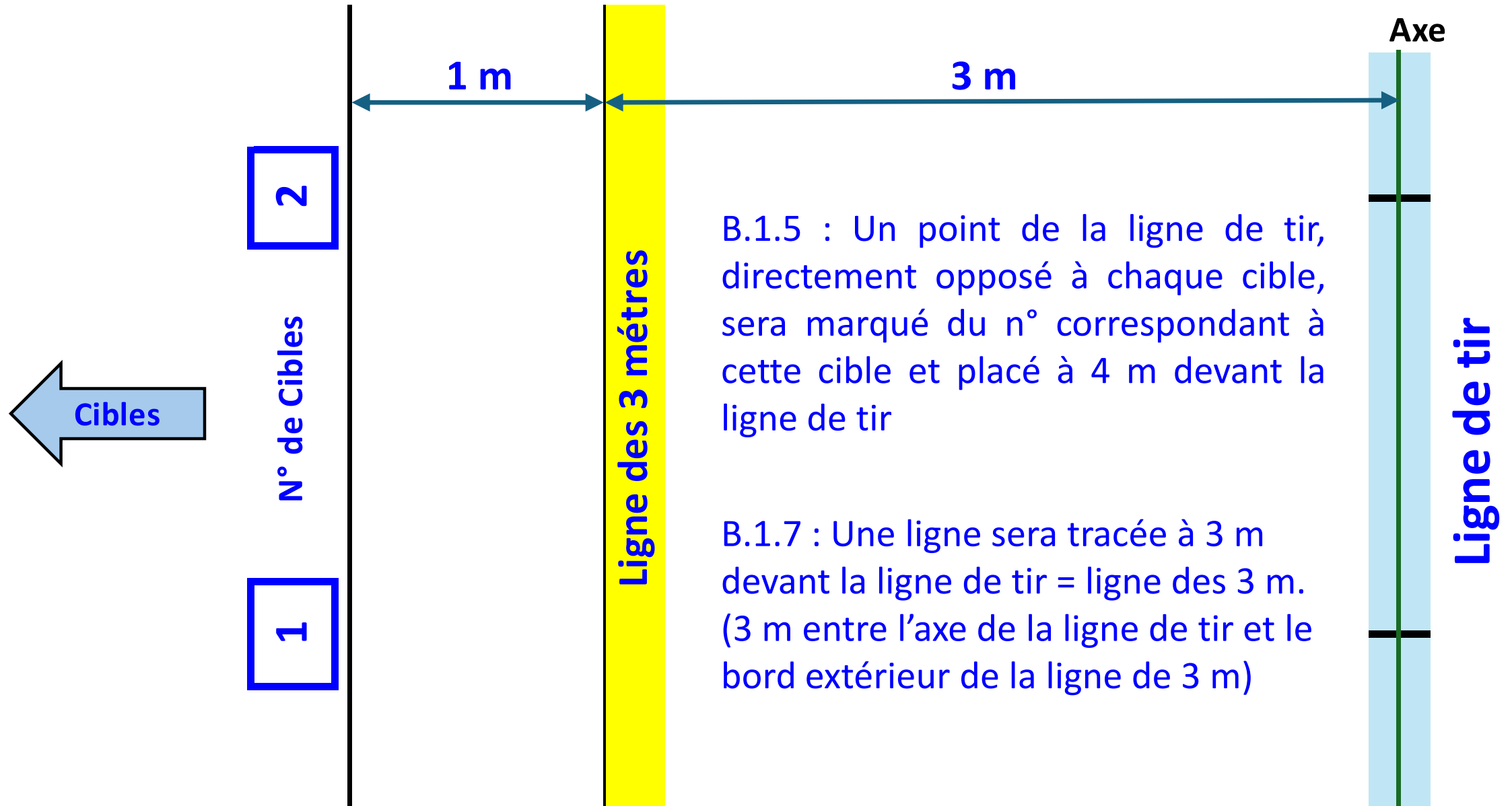
En cas de doute:

L'archer montrera cet équipement au(x) juge(s) avant de l'utiliser en compétition. Tout archer utilisant du matériel non conforme aux règles de la FFTA peut être disqualifié.

Aucun élément du matériel ne doit pas être plus large que l'espace prévu pour l'archer sur le pas de tir lors de la compétition.

A partir du 01/01/2028 aucune matériel ou accessoire ne pourra avoir de couleurs ou de dessins « camouflage ».

# Tracé du terrain de Tir à 18 m ou de Tir à l'Arc Extérieur « TAE »





- **Incident matériel**

Lorsque se produit un incident matériel, un temps pouvant aller jusqu'à 15 mn peut être accordé à un archer pour réparer.

Ce temps débute non pas (comme beaucoup d'archers l'imaginent) au moment de l'incident **mais bien au moment où la volée suivante va démarrer. Le temps restant dans la volée en cours ainsi que le temps de scorer cette volée n'est pas pris en compte dans les 15 mn.**

**Ce temps se mesure en volées complètes.**

Par exemple, si au bout des 15 mn les autres archers ont réussi à tirer 3 volées et une 4<sup>o</sup> volée est en cours : l'archer victime de l'incident pourra alors rattraper 4 volées.

Enfin, il ne faut pas oublier que l'archer peut prendre autant de temps qu'il le souhaite (et n'est pas limité à 15 mn de réparation).

Simplement les volées qui auront été tirées au-delà des 15mn ne pourront pas être rattrapées. (Info CNA 119)

## • Finales en tir alterné

### En individuel :

- L'archer le mieux classé des qualifs choisit de commencer ou de laisser l'autre démarrer.
- Aux volées suivantes l'archer avec le score set cumulé le plus bas (ou points pour les compounds) commence ou si égalité de score (sets ou points) c'est celui qui a commencé le match qui débute la volée.
- Si égalité finale et donc obligatoirement barrage, on revient sur celui qui a commencé le match.

### En équipes

- L'équipe ayant obtenu le meilleur classement lors de l'épreuve de qualification décidera de l'ordre de tir de la première volée.
- A la volée suivante, l'équipe ayant le nombre de points de set cumulé le plus bas, ou le score cumulé le plus bas pour les arcs à poulies, commencera le tir. Si les équipes sont à égalité, l'équipe ayant commencé le match tirera la première ;
- Pour les arcs à poulies le décocheur ne peut pas être attaché à l'arc lors du passage de la ligne des 1 m.

## ■ Barrage en tir par équipe

Lors d'un barrage par équipe pour départager les deux équipes il convient de regarder le score dans l'ordre suivant :

- Tout d'abord le score total réalisé sur la volée de barrage par les deux équipes : le score le plus élevé l'emporte
- Si le score total devait être identique, on regarderait la meilleure flèche de chaque équipe : la plus près du centre l'emporte
- Si les deux meilleures flèches sont identiques on regardera les deux deuxièmes meilleures flèches : la plus près du centre l'emporte
- Si les deux deuxièmes meilleures flèches sont identiques on regardera les deux troisièmes meilleures flèches : la plus près du centre l'emporte
- Si l'égalité devait encore persister, alors un second barrage serait tiré.

- **Agent d'archer :**

- Tout archer (et donc tout para archer) est autorisé à avoir un agent qui se rend à sa place aux cibles pour récupérer les flèches et assurer la comptabilisation des points.
- Comme cela est possible pour tout archer, cette mention n'est donc pas indiquée sur la carte de classification. Dans le cadre d'un **handicap ponctuel**, il est important de noter que si un archer (non classifié para – donc ne disposant pas de carte de classification) a un problème imposant une aide sur le pas de tir, cet archer devra présenter un certificat de son médecin traitant qui prescrit cette aide pour une durée maximum de six mois.



## **SESSION 01-2025 FORMATION CONTINUE ARBITRES BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

- **Samedi 15 mars 2025 en Bourgogne**
- **Dimanche 30 mars 2025 en Franche-Comté**